

CAP du Corps des Agents Administratifs Du 18 octobre 2005

La CAP qui s'est réunie le 18 octobre 2005 avait à son ordre du jour :

- Approbation du PV de la précédente séance
- Examen des demandes de mutation
- Examen de demandes de révision de notation

- 1) S'agissant des demandes de mutation, il convient de noter que de nombreuses demandes ont été rejetées au double motif suivant : volonté de l'Administration d'harmoniser les effectifs des services déconcentrés et de s'en tenir strictement aux effectifs normalisés.
- 2) Cependant les demandes suivantes ont fait l'objet d'un avis positif :

BOULON ALAIN pour les ALPES-MARITIMES (ddass)
CALVET JEAN-PIERRE pour les BOUCHES-DU-RHÔNE(ddass)
LAYOT MARTINE pour la CHARENTE-MARITIME(ddass)
SEVILLA JEAN pour la CORSE du SUD
VIBET REGIS pour la LOZERE
MAURY DAVID POUR LA MARNE(ddass)
CARLIER DANIEL pour le BAS-RHIN(ddtefp)
COVES HUGUETTE pour le RHÔNE(ddass)
FREMONDEAU REMI pour PARIS (ddtefp 75)
HENG SOKHA pour PARIS (ddass75)
JALADON MANUELLE pour les YVELINES (ddtefp)
LEBON ISABELLE pour les Yvelines (ddtefp)
PENHARDE JACQUELINE pour les YVELINES (ddtefp)
THIELENS LAURENCE pour la SOMME(drass)

3) S'agissant des demandes de révision de notation :

Quatre recours avaient trait à des baisses de notation liées à la procédure de péréquation nationale, procédure réglementaire, qui ne permet pas à la CAP d'intervenir directement.

Un dossier de demande de révision portait sur l'ensemble des éléments de notation : l'avis de la CAP se prononce pour des modifications du tableau synoptique.

Compte rendu réalisé par Dominique Dellepiani, représentant CGT suppléant : pour tout contact l'appeler au 02 31 70 96 96 /DDASS CALVADOS

Caen, le jeudi 20 octobre 2005